

Chers adhérent(e)s et ami(e)s de l'AVA

La prochaine Assemblée Générale de l'AVA est fixée

au jeudi 10 août 2023 au Mille Club à 17h00.

Penser dès à présent au renouvellement de votre cotisation pour la période d'une durée comprise entre août 2023 – août 2024 (Pièce jointe).

Devant une augmentation importante des actions menées et le contentieux exceptionnel devant le Conseil d'Etat (initié par monsieur le Maire) le montant des cotisations est de 50 euros pour un couple et de 40 euros pour une personne - Les dons sont acceptés).

Si nous voulons être entendus le nombre d'adhérents doit être particulièrement important. Nous nous devons de participer au devenir et au bien-être de notre commune.

Nous recherchons des volontaires **actifs** pour étoffer le bureau, ces volontaires peuvent me contacter au 06 66 13 88 34.

Bien cordialement pour le président de l'AVA Paul-Olivier Rault
Le vice président G.Kersanté

ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE à PLENEUF VAL-ANDRE AVA

Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf Val-André

Demande d'adhésion à l'association pour la qualité de la vie à Pléneuf Val-André Pour la période comprise entre le août 2023 et août 2024

M. et/ou Mme (nom et prénom).....

Adresse postale :

- Résidence principale.....
- Résidence secondaire.....

Adresse mail:.....

Tél:

- Fixe:.....
- Portable:....

Montant de la cotisation annuelle : individuelle 40 couple 50 euros

Montant de la cotisation libre :

Le règlement peut se faire:

- En **numéraire** le jour de l'AG qui est prévue le jeudi 10 août à 17h00 au Mille Club)
- Par **chèque (notre préférence)** à l'ordre de l'AVA (adressé au siège social) .
- Par **virement** : **IBAN** : FR 76 1220 6025 0025 0801 2000 160 BIC:AGRIFRPP822
RIB France Banque Guichet numéro de compte Clé
12206 02500 25080120001 60

(Les règlements par virement compliquent la gestion du trésorier)

Un **reçu fiscal** vous sera adressé dès réception de votre règlement.

Il vous est précisé que la contribution libre bénéficie du même régime fiscal que la cotisation et qu'en conséquence le reçu sera d'un montant cumulé.

Pour les personnes :

- Qui ne désirent plus adhérer à l'AVA nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous le faire savoir par mail (gilbert.kersante@gmail.com).
- Qui désirent assumer des responsabilités au niveau de l'association de bien vouloir nous le faire savoir à la même adresse mail.